

Missions du Policier Municipal

Sous l'autorité du maire, Officier de Police Judiciaire, la police municipale exécute des missions de police administrative et judiciaire en matière de prévention, de surveillance, du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.

Elle est chargée d'assurer l'exécution des arrêtés de police et de constater par procès verbal ou rapport les infractions.

Elle intervient dans des domaines très divers et variés tels que :

SURVEILLANCE

- Surveillance générale de la commune
- Opérations tranquillité vacances
- Surveillance aux entrées et sorties des écoles
- Conflits de voisinages
- Différents familiaux
- Tapages diurnes et nocturnes
- P.V aux infractions du code de l'urbanisme, santé public, de l'environnement, forestier ...
- Animaux errants sur le domaine public
- Maltraitements des animaux
- Dépôts d'immondices
- Affichage sauvage
- Cérémonies et Pavoisement

ASSISTANCE

- Coopération, assistance et intervention avec la brigade de gendarmerie de Peyrolles
- Assistance aux Pompiers lors de leurs interventions
- Assistance et secours aux personnes
- Service funéraire

CONTROLE

- Contrôles routiers, infractions au code de la route
- Opération jumelle radar
- Mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant ou abusif
- Enlèvement des véhicules réduits à l'état d'épaves
- Relevés d'excès de vitesses sur les panneaux pédagogiques

POLICE ADMINISTRATIVE

- Service des objets trouvés / perdus
- Débits de boissons
- Licences de taxi
- Déclaration des chiens de 1^{ème} et 2^{ème} catégories
- Extraits de main courante
- Enquêtes administratives
- Conformité
- Courrier navettes, sous préfecture, DDTM

Développement et acquisition du service de Police Municipale.

Véhicule de Police.

Mireille Jouve, maire de Meyrargues, a accompagnée des fonctionnaires de la police municipale de la commune au garage Troin, afin de réceptionner le nouveau véhicule qui leur était destiné, un Duster Dacia. Le véhicule est un tout chemin muni des équipements indispensables à l'activité de la Police Municipale.



Animaux errants

La police municipale possède maintenant un lecteur de puces électroniques implantées chez les chiens et chats.

Une cage de capture pour chats errants, une cage de transport pour les chiens, ainsi qu'un lasso de capture sont à la disposition de la PM.

Sans contact possible, ces bêtes seront amenées à la brigade de Gendarmerie d'autoroute (mise à disposition de cages) avant d'être dirigées à la SPCAL de Cabriès.

Les frais de capture, garde, nourriture sont à la charge de leur propriétaire.

Rappel :

- La divagation des chiens et chats sur le domaine public est interdits
- En tous lieux publics, les chiens doivent être à portée de voix de leurs maitres, munis d'un collier portant le nom et l'adresse de leur propriétaire et identifiés par tatouage ou puce électronique.
- Les maîtres d'animaux sont tenus de ramasser leurs déjections sur la voie publique.

Une convention de partenariat (protection des animaux maltraités) a été établie avec la Communauté du Pays d'Aix : nous demandons à tout témoin de maltraitance de le signaler à la police municipale (Bastien).Agent de surveillance de la voie publique.

